



1. MARIN ALIMENTÉ PAR LA FIBRE OPTIQUE

Sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE), une quarantaine de poteaux en béton ont été remplacés et d'autres le seront très prochainement pour supporter le poids supplémentaire des câbles aériens de distribution prévus pour l'installation de la future fibre optique sur des supports communs aux actuels systèmes de télécommunications, d'électricité et d'éclairage public. Ces travaux ont pour finalité de permettre le raccordement courant 2019/2020 de la fibre optique pour la quasi-totalité des foyers de MARIN. En l'absence de gaines souterraines, le SYANE a eu l'obligation de suivre le même tracé aérien que les autres réseaux existants et de permettre à tous de bénéficier de ce nouveau service public.

2. STATIONNEMENT PLACE DE L'ÉGLISE

Pour sécuriser la circulation sur le secteur du Chef-lieu, lors des passages des bus, des poids lourds en livraison, des tracteurs et engins agricoles, le stationnement rue et place de l'église a été réglementé. Une place où circulent des véhicules est en effet, considérée comme voie publique. Ce nouveau marquage au sol a permis de solutionner des différends occasionnés en raison de voitures stationnées le long de l'église et retrouvées impactées de chute de tuiles, de glace, de neige, d'accrochages. À savoir que la couverture de ce type de dégradation n'est aucunement prise en compte par les assurances de la commune. Les places débordantes sur la chaussée n'ont pu être matérialisées en raison de ces situations à risques. Des emplacements adaptés sont en revanche bien prévus à quelques mètres plus loin en lieu et place des parkings situés près du monument aux morts et du cimetière communal.

3. NOUVELLE OFFRE DE LOISIR ET SPORTIVE

La réappropriation des cours de tennis par une nouvelle association en création est en bonne voie! La municipalité a en effet reçu un groupe de bénévoles très motivés par cette reprise d'activité sur Marin. Une remise en état du local annexé est également envisagée. Une convention d'utilisation sera prochainement contractée entre la municipalité et l'association. Son activité s'adressera à un jeune public encadré pédagogiquement par du personnel diplômé.

Les autres créneaux horaires pourront être réservés aux habitants de MARIN à partir d'un planning d'occupation des terrains.

La place du vestiaire de foot et du tennis était gorgée de flaques d'eau, engendrées par les fortes pluies de cet été. Les employés communaux ont dû drainer, par un fossé en pied de talus, puis étaler plusieurs mètres cubes de gravier afin de créer une belle plateforme permettant l'organisation sur site de prochaines manifestations. Ces travaux ont permis l'aménagement de quatre terrains pour jouer aux boules (d'une dimension respective, de 4x13 mètres). Le pourtour a été confectionné de poutres (de type chemin de fer) stockées dans les ateliers municipaux depuis plusieurs années. Ce petit coin de loisirs fut ainsi aménagé à moindre coût. Nous espérons qu'il sera respecté dans son usage et ne fera l'objet d'aucun vandalisme. Quelques arbres ont par ailleurs été plantés. Il ne restera plus qu'à installer des bancs et programmer l'éclairage public en vue de couper les lumières à une heure convenable et sur un principe d'économie d'énergie.

En réponse à la demande de l'association Familles Rurales, la municipalité a accepté de mettre à sa disposition le bureau situé juste en amont de l'entrée de la salle polyvalente. Ce transfert permet de libérer la pièce que l'association occupait jusqu'alors à l'étage de la maison des associations. Ce même local sera prochainement attribué comme seconde pièce d'activité à l'association ARTERRE étoffant son équipe.

4. HISTOIRE DE TUYAUX

Le renouvellement des canalisations d'eau potable s'est avéré un peu long pour les usager-e-s du chemin du Pouget. À ce jour, tout est terminé avec un enrobé de la chaussée parfaitement neuf désormais.

5. DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

À la suite d'une importante évolution d'année en année du nombre d'élèves inscrits au restaurant scolaire (pointe relevée les jeudis à 130 inscriptions), nous avons décidé de passer à une organisation à deux services, tout en respectant les normes de sécurité imposées pour les places assises ainsi que pour les accès de circulation favorisant la desserte des repas. Quelques tables et chaises ont été enlevées pour permettre l'agencement de 2 fois 81 places, soit 162 places conformes à la réglementation en vigueur.

LA GAZETTE DE MARIN

n°4 - Janvier 2019



www.mairie-marin.fr

6. INVITATION A LA CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE le vendredi 18 janvier à 19 h 30 à la salle polyvalente.

7. MARIN EN NOIR ET BLANC

La commune de Marin a le plaisir de vous inviter à participer à l'édition 2019 du concours photo intitulé "MARIN EN NOIR ET BLANC". La participation est gratuite et ouverte à tous les habitant-e-s de Marin. Les prix seront décernés aux trois photographies élues à l'occasion du vote de la population de Marin durant la fête de la Saint-Jean du mois de juin 2019. En cet honneur, des spécialités artisanales locales seront offertes aux participants gagnants. La (les) photo(s) (au maximum 2 par participant) sont à adresser avant le 10 juin 2019 minuit en format électronique (JPEG) par courriel à accueil@mairie-marin.fr

MARIN
NOIR EN & BLANC



CONCOURS PHOTO 2019

Participation gratuite et ouverte à tous les habitants de Marin

FLASH ASSO

L'Association Communale de Chasse Agréée organise comme chaque année la matinée de l'environnement et invite toutes les personnes qui le désirent à se joindre à elle, le 30 mars 2019 à 8 heures devant le local de chasse au 21 rue de la Mairie. Le programme consiste au ramassage de tous les objets divers, mais polluants, qui se situent aux bords de nos routes ainsi que le long des chemins de promenade. À l'issue de la matinée vers 11 h 45 une collation vous sera offerte par la Mairie, partie prenante pour ce geste de bons citoyens. Merci de vous munir pour votre sécurité d'une paire de gants de travail et d'un gilet fluorescent.

Venez jouer ou écouter! L'association Léman Rock Fest vous ouvre sa scène sur Marin les vendredis à 19 h le 25 janvier, 25 février, 22 mars, 26 avril et 31 mai 2019 à la salle du stade de la Vignette! Buvette et entrée libre.

L'association Enfants du Monde Aide et Partage (EMAP) vous invite au prochain bol de riz le vendredi 22 mars dès 19 h à la salle polyvalente de Marin.

Offre d'activités et de loisirs de Familles Rurales : le centre de loisirs des mercredis est ouvert à la journée ou demi-journée, avec ou sans repas.

Le centre de loisirs sera ouvert durant les vacances d'hiver du 18 au 22 février 2019.

L'activité "petit scientifique" continuera en janvier sur le thème de l'électricité.

L'envolée des sapins aura lieu le samedi 12 janvier 2019 à 18 h au stade.

Le Loto est organisé à 19h le 9 février 2019, à la salle polyvalente de Marin.

Le Carnaval des enfants est prévu le 13 mars 2019.

La fête de la Saint-Jean sera célébrée le vendredi 28 juin 2019 au Stade.

La crèche parentale fonctionne comme une halte-garderie et accueille des enfants de 1 à 4 ans tous les matins de 8 h 30 à 12 h hors vacances scolaires. Il reste des places disponibles, n'hésitez pas à en parler autour de vous! Pour plus d'information : crechelesptitsmalins@gmail.com ou 04 50 26 82 97